

Bases militaires françaises et lutte contre la piraterie

Lisa DELILLE

La nécessité pour la France d'aider au rétablissement de l'État somalien et à la pacification dans le golfe d'Aden ne fait pas de doute. Compte tenu des évolutions préoccupantes dans la région, notamment concernant la piraterie maritime, la nouvelle base militaire d'Abu Dhabi dans le golfe Persique va offrir un nouveau point d'appui à l'armée française pour participer à cet effort de stabilisation. Les conclusions tirées de la mission effectuée au mois de juin 2009, par MM. les sénateurs Dulait et Boutant, dans les implantations militaires françaises de Djibouti et d'Abu Dhabi et à bord de la frégate Aconit, confirment l'importance stratégique de ces deux régions pour la France ainsi que pour l'Union européenne. Une synthèse de leur communication parlementaire met en évidence cette réalité.

DJIBOUTI

Concernant l'implantation française de Djibouti et selon la communication faite par M. Dulait, il semble que celle-ci contribue largement à la stabilité dans la République, entourée par des pays en situation de crises particulièrement graves. Cependant, il est à noter que l'accord de défense signé avec la France en 1977 exclut la participation des forces françaises à des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre, de même que l'utilisation de Djibouti pour une intervention armée contre une tierce puissance.

Si son dispositif militaire s'est fortement réduit depuis une trentaine d'années (passant de 5 600 hommes en 1977 à 2 850 aujourd'hui), la présence française à Djibouti présente toujours de multiples atouts. En effet, grâce à elle, la France participe activement au développement économique de Djibouti (en octroyant une contribution

annuelle forfaitaire de 30 M€ aux autorités djiboutiennes) et consolide le nombre d'implantations de ses forces « prépositionnées » sur le continent africain. Enfin, cette implantation militaire assure un soutien important à la mission *Atalante* de l'UE de lutte contre la piraterie maritime en tant que base arrière.

Djibouti se distingue également par sa position stratégique et son caractère exemplaire qui font d'elle un site expérimental de premier plan pour la réforme des bases de défense (qui vise notamment à renforcer leur caractère interarmées).

ABU DHABI

En ce qui concerne la nouvelle base militaire française à Abu Dhabi, sa création semble marquer un « tournant géostratégique majeur » pour la France.

Inaugurée en mai 2009 et baptisée « Camp de la paix », cette implantation au cœur des Émirats arabes unis (avec lesquels la France a passé un accord de défense en 1995) répondra à trois missions principales : entretenir une présence militaire française interarmées « dissuasive » ; constituer un point d'appui prioritaire dans le golfe Persique ; faciliter les activités d'entraînement, d'aguerrissement et de coopération. Répartie sur trois sites différents (base navale, détachement permanent de l'Armée de l'air à Al Dhafra et camp d'entraînement au combat urbain et en zone désertique à Zayed Military City), elle dispose d'un budget de 20 M€ et accueille actuellement une centaine de militaires (600 hommes prévus à terme).

En outre, cette implantation est présentée comme la « vitrine technologique » de l'industrie française d'armement — les EAU étant le deuxième client de la France dans ce domaine, juste après l'Arabie Saoudite — dans une région où sont déjà présentes les principales entreprises françaises du pétrole, de l'énergie et des transports (Total, Areva, Alstom, GDF-Suez, Thalès...).

ATALANTE

Concernant les inquiétudes formulées par la communauté internationale face à « l'explosion » du nombre des actes de piraterie

maritime dans le golfe d'Aden en 2008 et notamment au large des côtes somaliennes, les deux sénateurs soutiennent l'idée que la priorité devrait être donnée à la stabilisation de la situation interne en Somalie. En effet, le gouvernement fédéral transitoire, mis en place sous l'égide de l'ONU en 2004, ne parvient pas à établir son autorité et ne contrôle effectivement qu'une partie de la capitale, Mogadiscio. Par ailleurs, M. Boutant souligne le fait que les attaques menées par les pirates sont de plus en plus organisées. De véritables filières se sont ainsi constituées et obéissent à une organisation complexe qui sépare commanditaires, attaquants et négociateurs de rançons. Le rapprochement de ces organisations avec des groupes islamistes n'est pas à exclure.

Face à cette menace réelle, M. Boutant rappelle que l'opération *Atalante* de l'UE, lancée en décembre 2008, a pour mission d'assurer la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM), la sécurité des navires marchands « les plus vulnérables » et la dissuasion ainsi que l'arrestation des pirates. Compte tenu de l'importance commerciale de cette route empruntée quotidiennement par 45 navires en moyenne, l'UE a équipé le Golfe d'un centre de sécurité maritime chargé d'informer les navires des attaques récentes ainsi que de deux corridors sécurisés censés limiter le nombre des attaques.

Si l'on peut globalement considérer que l'opération *Atalante* a atteint ses objectifs (fin mai 2009, une centaine d'arrestations de pirates ont été comptabilisées), M. Boutant estime cependant que la surveillance de la zone pourrait être améliorée au moyen de drones et d'une meilleure coordination entre l'UE et les autres forces multinationales présentes (la *Task Force 150* de lutte contre le terrorisme et la *Task Force 151* contre la piraterie maritime).

Enfin, les dernières lacunes juridiques, qui caractérisent le droit français concernant l'encadrement de la rétention des pirates capturés à bord des navires de guerre et l'intervention de l'autorité judiciaire, devraient être comblées par un projet de loi.

Lisa DELILLE

Lisa Delille est diplômée de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et de l'université Paris II Panthéon-Assas (master 2 de relations internationales, questions de sécurité et défense). Elle a effectué un stage à la revue *Défense nationale et sécurité collective* au cours de l'été 2009.